Cultivons l'avenir 2

Guide des normes graphiques

Pour les produits de communication des gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux

Avril 2013

Colombie-Britannique · Alberta Government · Gouvernement de la Saskatchewan · Manitoba · Ontario · Québec · Terre-Neuve Labrador

Nova Scotia Nouvelle-Écosse · New Brunswick Nouveau · Île-du-Prince-Édouard Canada · Yukon Gouvernement · Territoires du Nord-Ouest · Nunavut · Canada

Cultivons l'avenir 2 Guide des normes graphiques

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (2013).

Nº d'AAC 12014F

Issued also in English under the title *Growing Forward 2 – Graphic Standards Guide*

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous au www.agr.gc.ca ou composez sans frais le 1-855-773-0241.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE

Généralités 5
À propos du Guide des normes graphiques 5
Objectif 5
Application 5
Flexibilité 6
Processus de surveillance et d'approbation 6

PRINCIPALES COMPOSANTES DE LA PRÉSENTATION UNIFORME DE CULTIVONS L'AVENIR 2

La courbe 7
Image principale 7
Feuille d'érable 7
Présentation uniforme de l'image complète 7
Police de caractères - *Cultivons l'avenir 2* 8
Identificateurs des gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux 8

IDENTIFICATEUR GRAPHIQUE

Options 9
Titre d'appel 9
Identificateur graphique unilingue avec titre d'appel 9
Identificateur graphique bilingue avec titre d'appel 9
Identificateur graphique unilingue sans titre d'appel 10
Identificateur graphique bilingue sans titre d'appel 10
Identificateur graphique unilingue de l'image partielle avec titre d'appel 10
Identificateur graphique bilingue de l'image partielle avec titre d'appel 10

SPÉCIFICATIONS MÉCANIQUES

Flexibilité 11
La palette de couleurs de *Cultivons l'avenir 2* 11

SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES

Gabarit de couverture format lettre et de fiche d'information – Image complète à fond perdu / sans fond perdu 12
Gabarit de couverture format lettre et de fiche d'information – Image partielle à fond perdu / sans fond perdu 13
Bannière 14
Stand / toile de fond 15
Image complète / image partielle en PowerPoint 16

TABLE DES MATIÈRES (suite)

IDENTIFICATION DES PARTENAIRES FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX-TERRITORIAUX

Ordre des identificateurs provinciaux, territoriaux et le mot-symbole Canada 17
Identification de toutes les parties 18
Identification de deux parties ou plus 19
Traitement visuel des identificateurs fédéral-provinciaux-territoriaux 20

GLOSSAIRE 21

COORDONNÉES 22

CONTEXTE

GÉNÉRALITÉS

Avec *Cultivons l'avenir 2* (*CA2*), les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) s'engagent de nouveau à travailler ensemble à l'établissement d'un secteur agricole productif, rentable et concurrentiel au Canada. *CA2* met à contribution des réussites et les leçons apprises du cadre stratégique antérieur pour l'agriculture, *Cultivons l'avenir.*

CA2 cible trois priorités pour le secteur agricole : l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés.

Les programmes de *CA2* visent à aider le secteur à se positionner pour répondre aux possibilités futures et aux défis à relever, et à atteindre son plein potentiel comme secteur productif et rentable de l'économie canadienne.

À PROPOS DU GUIDE DES NORMES GRAPHIQUES

Le présent guide des normes graphiques vise à uniformiser la présentation de tout le matériel de communication de *CA2*. Les partenaires et les intervenants doivent appliquer une norme commune de présentation pour promouvoir *CA2* dans leurs produits de communication, articles promotionnels et matériel d'exposition.

Ceux qui appliquent la norme commune de présentation de *CA2* devraient consulter le présent guide comme document de référence pour la production de leur matériel.

OBJECTIF

Voir à l'application des principes d'une image de marque solide et cohérente à tous les produits de communication et programmes de *CA2*.

APPLICATION

Ces lignes directrices s'appliquent aux programmes et aux projets qui reçoivent un financement dans le cadre de *CA2*.

Les gouvernements FPT doivent présenter d'une manière cohérente et coordonnée tous les produits de communication afin qu'ils puissent être facilement reconnus comme des initiatives de *CA2*.

Si un tiers offre un programme ou un service dans le cadre de *CA2* au nom d'un gouvernement FPT, le gouvernement qui fournit les fonds veillera à ce que le tiers respecte les exigences énoncées dans le présent guide.

Les commentaires, les questions et les demandes concernant le présent guide et l'application de la norme commune de présentation de *CA2* peuvent être acheminés à l'adresse suivante :

publishing-publications@agr.gc.ca.

FLEXIBILITÉ

Quatre options sont proposées pour assurer une présentation uniforme de *CA2*. N'importe laquelle de ces options peut être appliquée aux produits de communication des gouvernements FPT, sauf indication contraire dans les accords bilatéraux de *CA2*. Il n'y a pas de hiérarchie ou de préférence quant au choix d'une option plutôt qu'une autre. Le titre d'appel peut être utilisé si l'espace ne permet pas l'utilisation des autres options proposées.

1. Le symbole graphique
2. La version complète
3. La version partielle
4. Le titre d'appel

PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET D'APPROBATION

Les parties sont invitées à consulter leurs accords bilatéraux respectifs pour veiller à ce qu'une surveillance appropriée et que les différents niveaux d'approbation aient été respectés dans l'élaboration et l'examen des produits de communication.

Si un administrateur de programme engagé par une partie utilise un modèle préalablement approuvé, l'aspect créatif ne requiert pas une nouvelle approbation. Toutefois, le contenu est extérieur au modèle approuvé préalablement et doit faire l'objet d'un examen par les parties.

1 Cultivons l'avenir 2

Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

2

Cultivons l'avenir 2

Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Harum, et offictatqui

Cus velenist et ero quas eaqui dicit ea sitaturessin re possin conet vellescia consequi dolorrum estium fugitaturepe mint atias et, sequae quam, nobita qui volende liquunt iatiis nis es qui te plaut pliae omnimus dolestio omniatur? Quiam etusand antotatume nist faccus eum aut utescim oloreiciaspe voluptam rem harcitia ex et pel id et que si as velibus quo quat odigniam rernatio. Evelessinto ipicabo. Itat vollacea qui cus eosae volore, ad qui opti doluptatent volo quis magnita taspient ma quunt labore, volut officiis porem as andae. Obit utem aut in con cus idenesed exerae reperro rerioriatae. Tem rem rem dollabo rioness ribusam vero magnate pa et, ut as ut et volorum nobis ex eius.

Por ad quia pelest, test, ut odi dolorestio cum nonseque nonsecum natio des nat labore escias que magnam venitassi nonecaboria pore sequias et quam, sintur, ut erum abo. Ecero et rehent dunt quae nonsequia sae pellecto dolorio doluptatur? Ant, et ommod quia veles as exeri adigenima sit re exerciet voloris de esciendae cum doluptam quat estempossit et, exereius min rempore pore omnihicidus eliquissit magnam volorer iorehen diandem.

Et liquiam rae nos sus.

Luptat volum faciis is que ipsuntem dolorepra soluptaquam qui dolorem quis assunt eat as explam doloratur anis dolupti onsecum quiam, sequi doles in evel et fuga. Aliquia sperum earibus, consequame ipsaper rorrumqui id quid ut dipidit excesse cuscilitetur apiendi nitiorp oritam et atem exercium fuga. Ut ipsanda nimpedis non reped ma volorit ulpa conseni dolorep erumet labo. Seditis dolorit, ea num faccabore, nit dios dipsa nobis maximodis soluptatem imint litius dolut facepercita quas earumquo et quiatib eribuscit, sunt, serspicium sam, voluptam, a quam.

Fugitibus rem fugiatem que si blabo. Luptatium quam quis exerit pro veribusanto officiet volutaquo quiassequo nit, solupis sitatem volupta tibusam eius.

Aximosam quiam aut

modionseque que inis mo eturia invenis debisti ostibus ullum quo vendiciantur re, undesequo mos dollati sinvent labore nihit et eos el is none demporia plignam faccullaceat es eumet aut audamenis dit doluptas nat re odio. Expe nim quatibus dunt exceperum adit faccum quost, nos moditem repro quibus consece pudit, sent voluptaecat acepel iuscit ped es ad maiorum exerfer iantiae perupitat volupti squat.

Um que natinul litaecerum ipidem quam vent quunt escidene quibeatibus ut labore soluptati diciliquam quunto volorib usandem dellaut aute ventur aute dolupta vellam vene optatur mincid quidia solorum eossimos nonectur aut atibus ex et odignim ilicta pratibe rectur sum denis volorescia sam eriorem quatiae cessima etur remosa voloreriost ad quate venimi, con resent iunt quas mosae nos corum sit ex enti dolupta sperum quiatec taestiis quiamet as et, solorei citate derchitate entia tessiti doloruptur sit et repudis enis sa corerro.

3

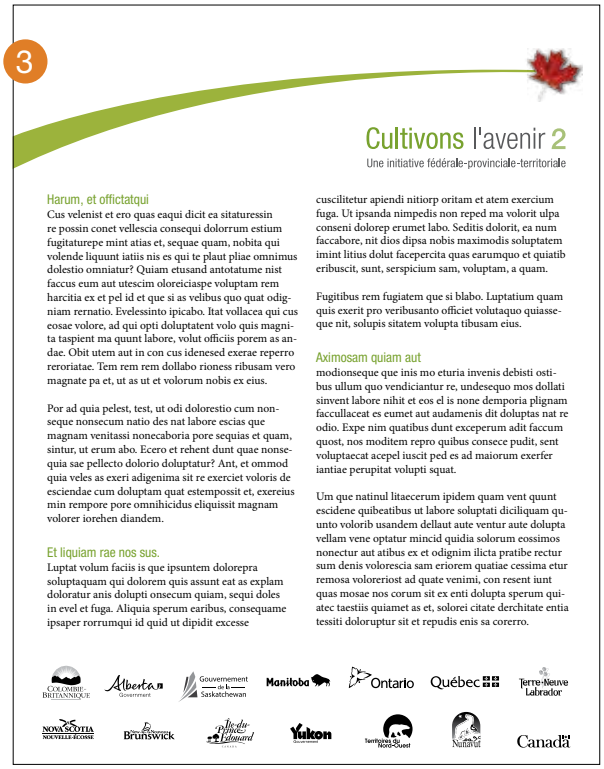

Cultivons l'avenir 2

Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Harum, et offictatqui

Cus velenist et ero quas eaqui dicit ea sitaturessin re possin conet vellescia consequi dolorrum estium fugitaturepe mint atias et, sequae quam, nobita qui volende liquunt iatiis nis es qui te plaut pliae omnimus dolestio omniatur? Quiam etusand antotatume nist faccus eum aut utescim oloreiciaspe voluptam rem harcitia ex et pel id et que si as velibus quo quat odigniam rernatio. Evelessinto ipicabo. Itat vollacea qui cus eosae volore, ad qui opti doluptatent volo quis magnita taspient ma quunt labore, volut officiis porem as andae. Obit utem aut in con cus idenesed exerae reperro rerioriatae. Tem rem rem dollabo rioness ribusam vero magnate pa et, ut as ut et volorum nobis ex eius.

Por ad quia pelest, test, ut odi dolorestio cum nonseque nonsecum natio des nat labore escias que magnam venitassi nonecaboria pore sequias et quam, sintur, ut erum abo. Ecero et rehent dunt quae nonsequia sae pellecto dolorio doluptatur? Ant, et ommod quia veles as exeri adigenima sit re exerciet voloris de esciendae cum doluptam quat estempossit et, exereius min rempore pore omnihicidus eliquissit magnam volorer iorehen diandem.

Et liquiam rae nos sus.

Luptat volum faciis is que ipsuntem dolorepra soluptaquam qui dolorem quis assunt eat as explam doloratur anis dolupti onsecum quiam, sequi doles in evel et fuga. Aliquia sperum earibus, consequame ipsaper rorrumqui id quid ut dipidit excesse cuscilitetur apiendi nitiorp oritam et atem exercium fuga. Ut ipsanda nimpedis non reped ma volorit ulpa conseni dolorep erumet labo. Seditis dolorit, ea num faccabore, nit dios dipsa nobis maximodis soluptatem imint litius dolut facepercita quas earumquo et quiatib eribuscit, sunt, serspicium sam, voluptam, a quam.

Fugitibus rem fugiatem que si blabo. Luptatium quam quis exerit pro veribusanto officiet volutaquo quiassequo nit, solupis sitatem volupta tibusam eius.

Aximosam quiam aut

modionseque que inis mo eturia invenis debisti ostibus ullum quo vendiciantur re, undesequo mos dollati sinvent labore nihit et eos el is none demporia plignam faccullaceat es eumet aut audamenis dit doluptas nat re odio. Expe nim quatibus dunt exceperum adit faccum quost, nos moditem repro quibus consece pudit, sent voluptaecat acepel iuscit ped es ad maiorum exerfer iantiae perupitat volupti squat.

Um que natinul litaecerum ipidem quam vent quunt escidene quibeatibus ut labore soluptati diciliquam quunto volorib usandem dellaut aute ventur aute dolupta vellam vene optatur mincid quidia solorum eossimos nonectur aut atibus ex et odignim ilicta pratibe rectur sum denis volorescia sam eriorem quatiae cessima etur remosa voloreriost ad quate venimi, con resent iunt quas mosae nos corum sit ex enti dolupta sperum quiatec taestiis quiamet as et, solorei citate derchitate entia tessiti doloruptur sit et repudis enis sa corerro.

4 ***Cultivons l'avenir 2***
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

PRINCIPALES COMPOSANTES DE LA PRÉSENTATION UNIFORME DE CULTIVONS L'AVENIR 2

1 COURBE

La courbe ne peut être modifiée, déplacée, incorporée à d'autres éléments graphiques ou autour ou derrière ceux-ci, en outre, elle ne peut servir d'élément graphique secondaire dans la présentation.

Veuillez consulter les Spécifications mécaniques à la p. 11 pour obtenir les codes de couleur utilisés dans certaines applications.

2 IMAGE PRINCIPALE

Plusieurs images illustrant les secteurs ont été fournies pour être placées dans la principale zone d'affichage horizontale. Vous pouvez choisir une seule image à partir de ces différentes options. Toutefois, si aucune des images fournies ne répond à vos exigences particulières, vous pouvez utiliser une image provenant d'une autre source à condition que le gouvernement FTP qui réalise le produit de communication de *Cultivons l'avenir 2* soit le propriétaire de l'image ou se soit vu accorder le droit de l'utiliser, ou que le détenteur du droit d'auteur lui ait donné la permission de l'utiliser.

Les documents qui prouvent la propriété du droit d'auteur, la concession ou la permission du détenteur d'un droit d'auteur d'utiliser l'image doivent être conservés dans les dossiers du gouvernement fédéral, provincial ou territorial qui réalise le produit de communication de *CA2*.

Toutes les images utilisées doivent avoir un contenu canadien.

3 FEUILLE D'ÉRABLE

La feuille d'érable ne peut être modifiée, déplacée, incorporée à d'autres éléments graphiques ou autour ou derrière ceux-ci; de plus elle ne peut servir d'élément graphique secondaire dans la présentation.

PRÉSENTATION UNIFORME DE L'IMAGE COMPLÈTE

4 POLICE DE CARACTÈRES – CULTIVONS L'AVENIR 2

La même police de caractères de *CA2* (couleur, taille) peut être utilisée pour représenter les noms de programmes, les titres et les sous-titres.

Polices : limitées à Helvetica Neue ou à Arial

Couleurs : veuillez-vous reporter à la p.11 pour la palette de couleurs de *CA2*.

Utilisation de *Cultivons l'avenir 2* dans le titre : lorsqu'il apparaît dans le titre, *Cultivons l'avenir 2* doit être écrit au long. Il n'est pas nécessaire de mettre en italiques *Cultivons l'avenir 2* dans cette occurrence.

Utilisation de *Cultivons l'avenir 2* dans le corps du texte : Lorsqu'il apparaît dans le corps du texte, *CA2*, y compris les parenthèses et l'acronyme, doit être mis en italiques afin d'attirer l'attention sur les mots qui l'entourent.

Lorsque *Cultivons l'avenir 2* (*CA2*) apparaît pour la première fois dans un document ou une section de celui-ci, il doit être écrit au long et être accompagné de son acronyme entre parenthèses. L'acronyme en italiques, *CA2*, peut être utilisé pour toute mention ultérieure de *Cultivons l'avenir 2* dans cette section. L'acronyme ne peut être utilisé si *Cultivons l'avenir 2* apparaît pour la première fois dans un titre ou une section du document.

5 IDENTIFICATEURS DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL-PROVINCIAUX-TERRITORIAUX

Les identificateurs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et le mot-symbole Canada doivent apparaître dans un ordre précis.

Veuillez-vous reporter à la p. 17 pour connaître l'ordre précis des identificateurs et du mot-symbole.

IDENTIFICATEUR GRAPHIQUE

L'identificateur graphique de *Cultivons l'avenir 2* comprend trois éléments clés :

1. Le mots « *Cultivons l'avenir 2* » et/ou « *Growing Forward 2* »
2. Courbe et feuille d'érable
3. Titre d'appel (facultatif)

OPTIONS

L'identificateur graphique *CA2* est présenté dans une seule langue ou dans les deux langues officielles avec ou sans titre d'appel.

Si l'espace ne permet pas l'utilisation d'un identificateur graphique unilingue graphique avec titre d'appel (p. ex., le titre d'appel est trop petit et illisible), l'identificateur graphique unilingue peut être utilisé sans titre d'appel.

TITRE D'APPEL

S'il est impossible d'utiliser la version complète, la version partielle ou l'identificateur graphique, il faut employer le titre d'appel suivant :

Cultivons l'avenir 2
une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Veuillez consulter les Spécifications mécaniques à la p. 11 pour connaître les exigences particulières en matière de polices de caractères utilisées pour l'affichage du titre d'appel de *CA2*.

IDENTIFICATEUR GRAPHIQUE UNILINGUE AVEC TITRE D'APPEL

IDENTIFICATEUR GRAPHIQUE BILINGUE AVEC TITRE D'APPEL

IDENTIFICATEUR GRAPHIQUE UNILINGUE SANS TITRE D'APPEL

Cultivons l'avenir 2

IDENTIFICATEUR GRAPHIQUE UNILINGUE DE L'IMAGE PARTIELLE AVEC TITRE D'APPEL

Cultivons l'avenir 2

Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

IDENTIFICATEUR GRAPHIQUE BILINGUE SANS TITRE D'APPEL

Cultivons l'avenir 2 | Growing Forward 2

IDENTIFICATEUR GRAPHIQUE BILINGUE DE L'IMAGE PARTIELLE AVEC TITRE D'APPEL

Cultivons l'avenir 2 | Growing Forward 2

Une initiative fédérale-provinciale-territoriale
A federal-provincial-territorial initiative

SPÉCIFICATIONS MÉCANIQUES

FLEXIBILITÉ

TEXTE

La police de caractères Helvetica Neue (ou Arial) est obligatoire pour l'identificateur et le titre d'appel. Les concepteurs peuvent exercer librement leur créativité en optant pour une police différente pour le titre principal et les sous-titres. Vous pouvez également déterminer la taille de la police, l'espacement et le positionnement.

COLONNES

Vous pouvez disposer le texte sur une, deux ou trois colonnes.

LA PALETTE DE COULEURS DE CULTIVONS L'AVENIR 2

vert | **vert pâle 60%**

C: 45 **M:** 0 **J:** 100 **N:** 24
R: 120 **V:** 161 **B:** 46
Pantone: 377
Web: 78A12E

gris foncé 80%

C: 0 **M:** 0 **J:** 0 **N:** 80
R: 88 **V:** 88 **B:** 91
Pantone: P Process 80%
Web: 58585B

gris pâle 60%

C: 0 **M:** 0 **J:** 0 **N:** 60
R: 128 **V:** 130 **B:** 132
Pantone: P Process 60%
Web: 808284

SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES

GABARIT DE COUVERTURE FORMAT LETTRE ET DE FICHE D'INFORMATION - IMAGE COMPLÈTE À FOND PERDU

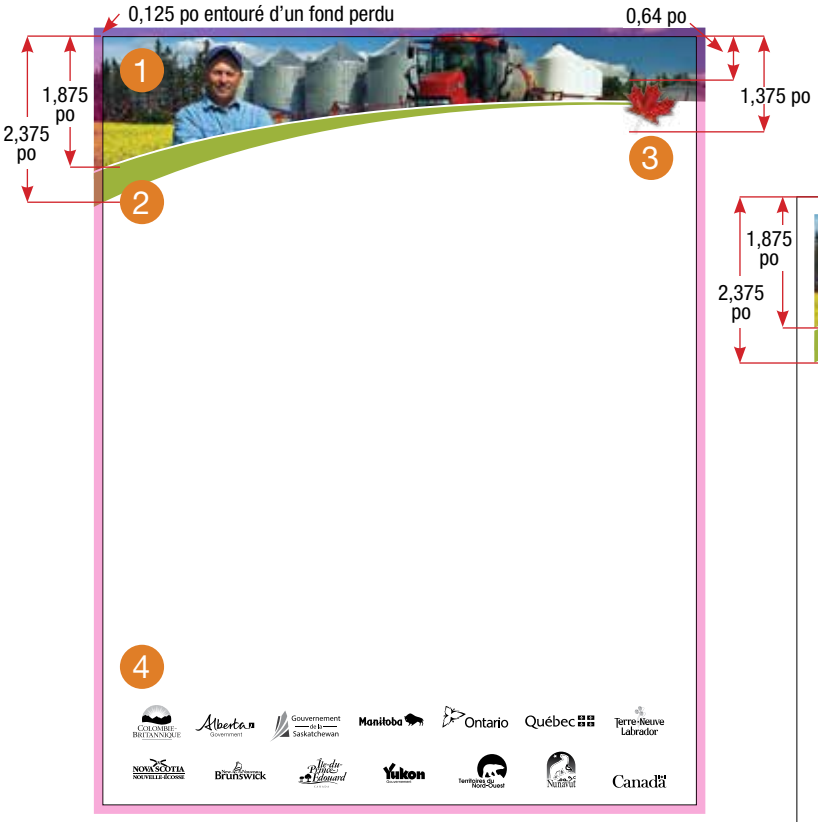

GABARIT DE COUVERTURE FORMAT LETTRE ET DE FICHE D'INFORMATION - IMAGE COMPLÈTE SANS FOND PERDU*

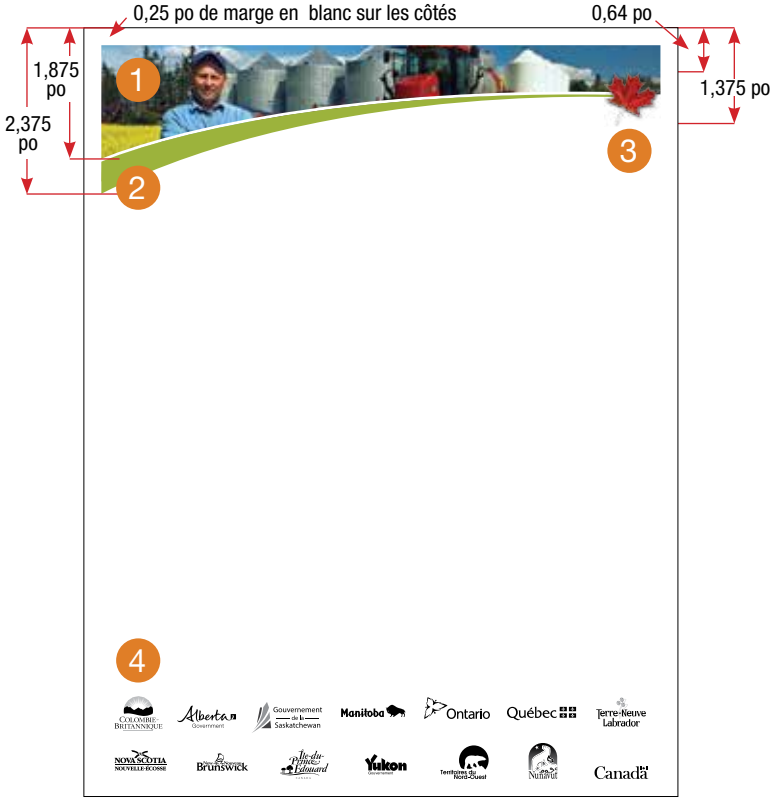

1. Zone d'affichage supérieure
2. Courbe
3. Feuille d'érable
4. Identification des parties

Les proportions des éléments graphiques par rapport aux autres doivent être maintenues lorsqu'on redimensionne l'illustration ou qu'on l'adapte à différents formats.

*Pas de fond perdu si le produit doit être imprimé sur une imprimante laser.

GABARIT DE COUVERTURE FORMAT LETTRE ET DE FICHE D'INFORMATION - IMAGE PARTIELLE AVEC À FOND PERDU

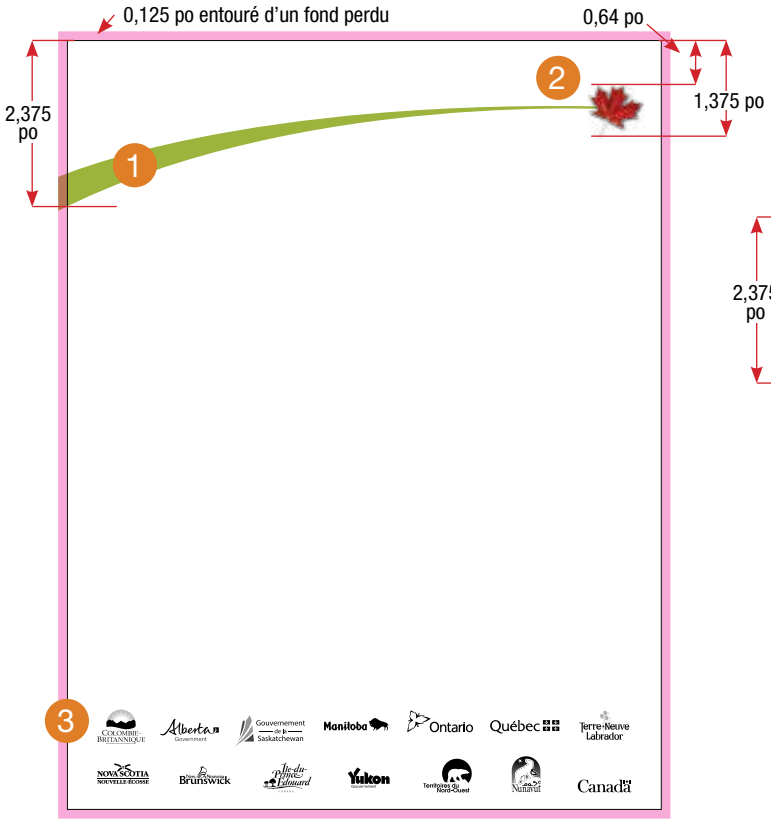

GABARIT DE COUVERTURE FORMAT LETTRE ET DE FICHE D'INFORMATION - IMAGE PARTIELLE SANS FOND PERDU*

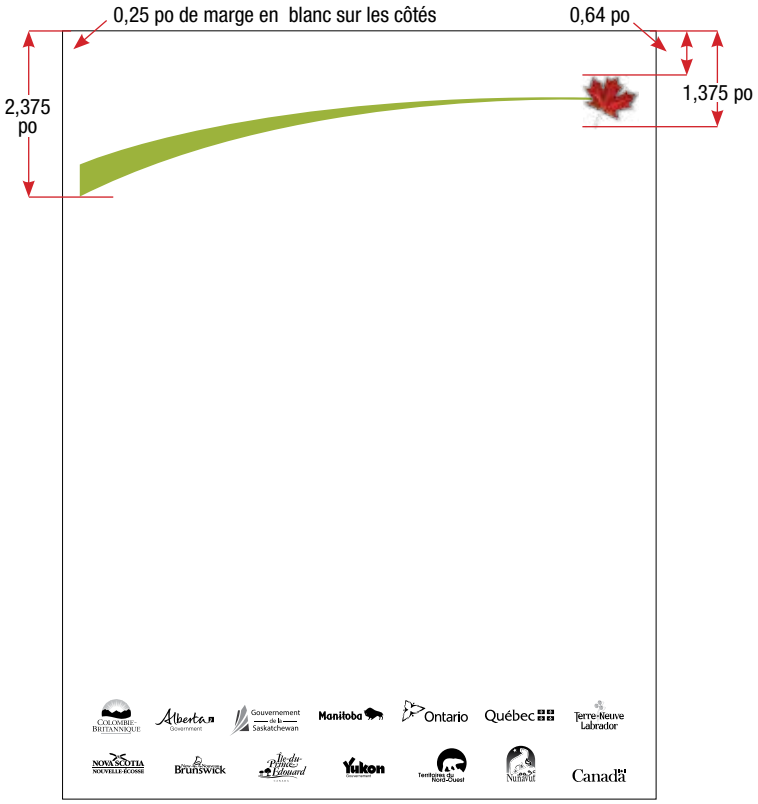

1. Courbe
2. Feuille d'érable
3. Identification des parties

Les proportions des éléments graphiques par rapport aux autres doivent être maintenues lorsqu'on redimensionne l'illustration ou qu'on l'adapte à différents formats.

*Pas de fond perdu si le produit doit être imprimé sur une imprimante laser.

BANNIÈRE

1. Zone d'affichage supérieure
2. Courbe
3. Feuille d'érable
4. Identification des parties
5. Mise en place de l'identificateur graphique

Les proportions des éléments graphiques par rapport aux autres doivent être maintenues lorsqu'on redimensionne l'illustration ou qu'on l'adapte à différents formats.

*L'espace entre l'identificateur supérieur et le titre d'appel et le deuxième identificateur et le titre d'appel doit être égal à la hauteur de l'un des identificateurs avec titre d'appel (représenté par x). L'espace sous le deuxième identificateur avec titre d'appel et les différents logos des gouvernements FPT doit être égal à deux fois la hauteur de l'identificateur avec titre d'appel.

STAND / TOILE DE FOND

1. Zone d'affichage supérieure
2. Courbe
3. Feuille d'érable
4. Identification des parties
5. Mise en place de l'identificateur graphique

Les proportions des éléments graphiques par rapport aux autres doivent être maintenues lorsqu'on redimensionne l'illustration ou qu'on l'adapte à différents formats.

*L'espace entre les identificateurs avec titre d'appel et le haut des logos des gouvernements FTP doit être égal à la hauteur des identificateurs de *CA2* avec titre d'appel (représenté par x).

IMAGE COMPLÈTE EN POWERPOINT

IMAGE PARTIELLE EN POWERPOINT

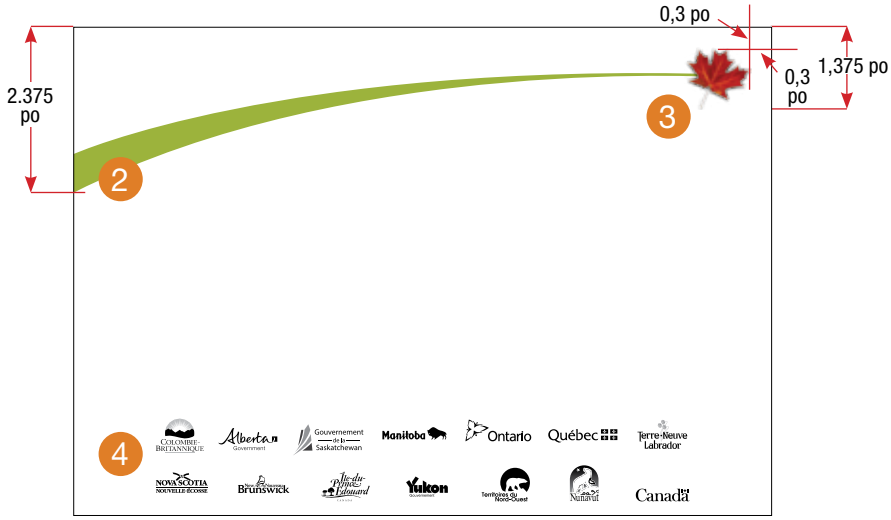

1. Zone d'affichage supérieure
2. Courbe
3. Feuille d'érable
4. Identification des parties

IDENTIFICATION DES PARTENAIRES FÉDÉRAL-PROVINCIAUX-TERRITORIAUX

ORDRE DES IDENTIFICATEURS PROVINCIAUX, TERRITORIAUX ET LE MOT-SYMBOLE CANADA

Lorsque deux ou plusieurs identificateurs provinciaux ou territoriaux sont utilisés ensemble, ils doivent être présentés horizontalement ou verticalement dans l'ordre suivant :

Lorsque les identificateurs sont présentés horizontalement, le mot-symbole Canada doit toujours être à l'extrême droite.

Lorsque les identificateurs sont présentés verticalement, le mot-symbole Canada arrive toujours en dernier.

1 .....Colombie-Britannique

2 .....Alberta

3 .....Saskatchewan

4 .....Manitoba

5 .....Ontario

6 .....Québec

7 .....Terre-Neuve-et-Labrador

8 .....Nouvelle-Écosse

9 .....Nouveau-Brunswick

10 .....Île-du-Prince-Édouard

11 .....Yukon

12 .....Territoires du Nord-Ouest

13 .....Nunavut

14 .....Canada

IDENTIFICATION DE TOUTES LES PARTIES

Dans les communications sur le cadre multilatéral *Cultivons l'avenir 2* (*CA2*), chaque partie veille à ce que l'on applique la norme graphique de *CA2* et que toutes les autres parties à l'accord-cadre *CA2* soient également identifiées.

Exemple de disposition sur deux lignes

Exemple de disposition sur trois lignes

IDENTIFICATION DE DEUX PARTIES OU PLUS

Dans les communications sur un programme désigné, chaque administrateur du programme veille à ce que l'on applique la norme graphique de *CA2* et que la partie administrante et son pendant soient également identifiés.

Chaque produit doit inclure le placement bien en vue des identificateurs de la partie administrante et de son pendant.

L'identificateur de la partie administrante et celui de son pendant doivent avoir la même dimension. Aucun autre identificateur ne peut être d'une taille plus grande que celle des identificateurs de la partie administrante et de son pendant.

1. Exemple : l'identificateur graphique du pendant provincial ou territorial est justifié à gauche, et le mot-symbole Canada est justifié à droite.

2. Exemple : le logo d'un tiers est justifié à gauche, l'identificateur graphique du pendant provincial ou territorial est centré et le mot-symbole Canada est justifié à droite.

3. Exemple: l'identificateur graphique de *CA2* est justifié à gauche, l'identificateur graphique du pendant provincial ou territorial est au milieu et le mot-symbole Canada est justifié à droite.

4. Exemple : l'identificateur graphique de *CA2* est justifié à gauche, le logo du tiers et l'identificateur graphique du pendant provincial ou territorial sont au milieu et le mot-symbole Canada est justifié à droite.

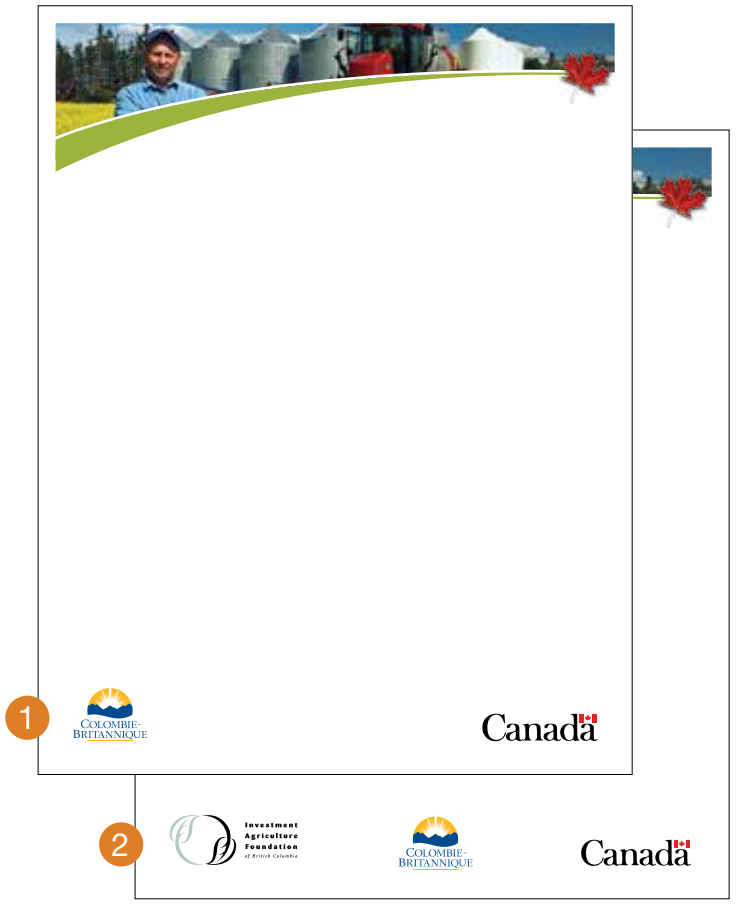

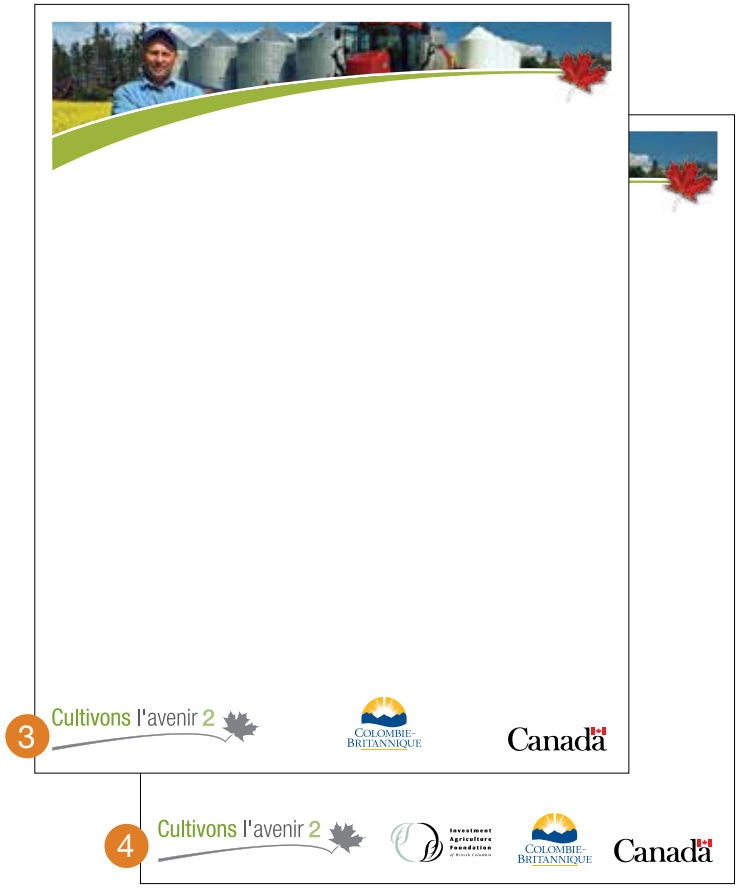

TRAITEMENT VISUEL DES IDENTIFICATEURS FÉDÉRAL-PROVINCIAUX-TERRITORIAUX

Tous les identificateurs fédéral, provinciaux et territoriaux et les mots-symboles doivent être bien dégagés, afin d'éviter tout risque d'association avec les éléments environnants. Les symboles ne doivent pas figurer sur un fond susceptible d'en diminuer l'effet. Ils ne doivent pas faire partie d'un autre dispositif graphique et doivent être bien distincts des autres éléments. Ils ne doivent pas non plus faire partie d'un titre, d'une expression ou d'une phrase. Assurez-vous qu'ils forment un tout cohérent en ce qui concerne leur taille, leur densité, leur poids et leur couleur.

Le mot-symbole Canada est l'identificateur global et le symbole principal de l'image de marque du gouvernement fédéral. Il figure sur presque tous les produits du gouvernement, y compris ceux de *CA2*.

Sauf disposition contraire convenue par les signataires, la participation du Canada doit être reconnue au moyen du mot-symbole Canada.

Le mot-symbole Canada doit être utilisé conformément aux lignes directrices du Programme de coordination de l'image de marque (voir Symboles officiels dans les activités de partenariats).

www.tbs-sct.gc.ca/fip-pcim/spec/T505- fra.asp

TAILLE

La taille de l'identificateur de *CA2* par rapport au mot-symbole Canada est définie par la hauteur des lettres en capitales de l'identificateur de *CA2* et les lettres en minuscules du mot-symbole Canada.

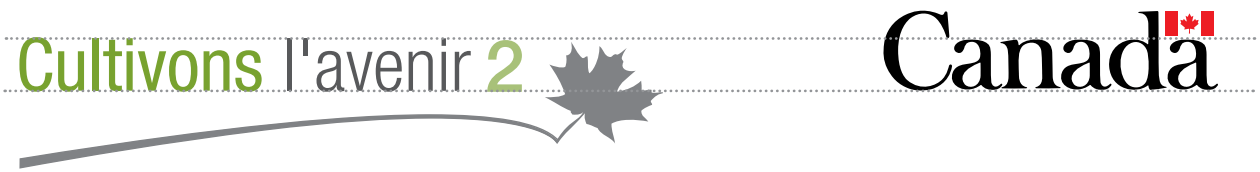

GLOSSAIRE

Dans le présent guide des normes graphiques, les définitions suivantes s'appliquent :

- **« programme désigné »** signifie un programme inclus dans un plan des activités et des dépenses établi au titre de l'accord *Cultivons l'avenir 2* ou des initiatives stratégiques fédérales comportant uniquement des projets fédéraux ou un programme pour lequel des dépenses fédérales seront attribuées.
- **« partie »** signifie un gouvernement fédéral, provincial ou territorial, ou une organisation qui a participé à l'administration ou la prestation d'un programme désigné.
- **« partie administrante »** signifie la partie responsable de l'administration d'un programme désigné.
- **« administrateur du programme »** signifie toute personne ou tiers chargé par la partie administrante (ou, à son tour, par l'administrateur du programme) d'administrer le programme.
- **« pendant »** signifie une partie qui exerce une fonction correspondant à celle de la partie administrante en ce qui concerne la contribution financière à un programme désigné, ou sa mise en œuvre.
- **« accord bilatéral »** signifie un accord entre le Canada et une province ou un territoire, comportant un plan des activités et des dépenses établi au titre de l'accord *Cultivons l'avenir 2*.
- **« bénéficiaire »** signifie une partie qui reçoit un financement dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*.

COORDONNÉES

Tous les fichiers graphiques relatifs à la présentation uniforme de *Cultivons l'avenir 2* (*CA2*) ont été téléchargés dans la banque d'images en ligne d'AAC.

Pour obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe, veuillez communiquer avec les Services de publication et de création à : Publishing-publications@agr.gc.ca.